

# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS

Toute personne soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour avoir un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, ce document synthétique constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes. La commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face le cas échéant.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres. Je vous en remercie par avance.

Le maire

## Il existe plusieurs types de risques :

- ✓ Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, ...
- ✓ Les risques technologiques : industriel, nucléaire, transport de matière dangereuse, ...
- ✓ Les risques météorologiques : orage, tempête, ...
- ✓ Les risques sanitaires : pandémie, ...

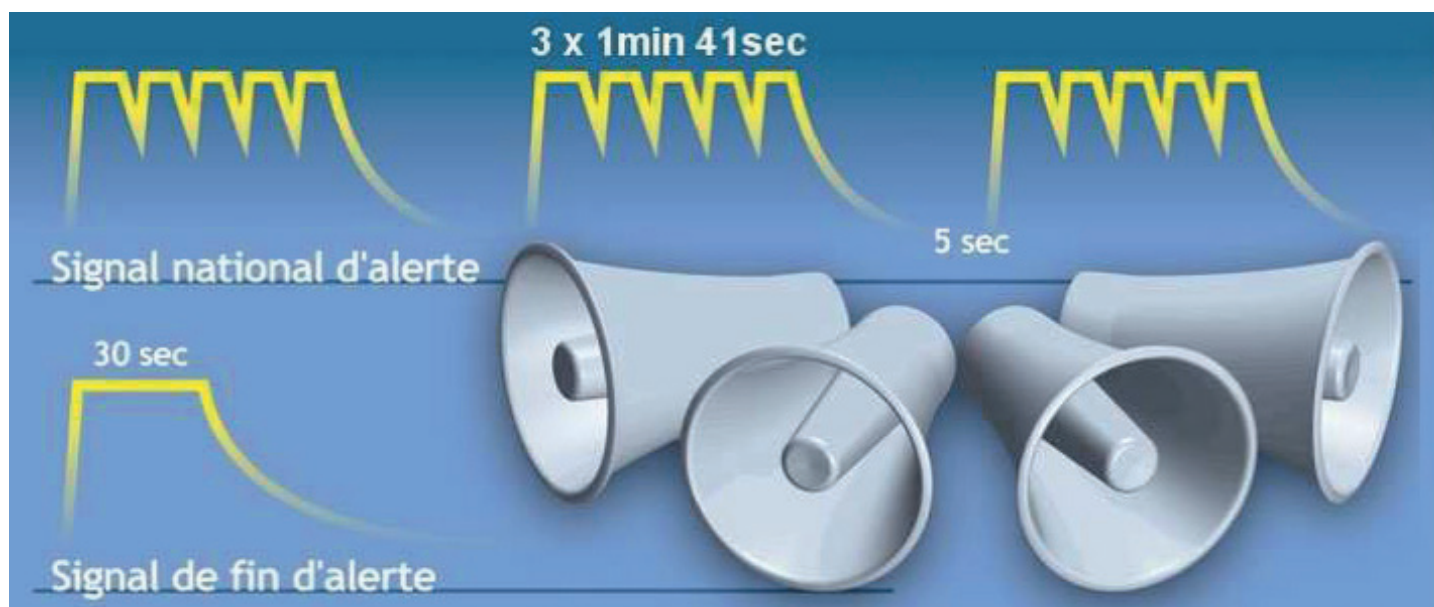
**Un risque est dit «majeur» si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

En fonction des événements, une alerte peut être donnée par :

- ✓ la sirène de la mairie
- ✓ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ✓ des messages diffusés par mégaphones
- ✓ la radio et/ou la télévision.

La sirène est testée chaque premier mercredi du mois à midi.

**En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, la sirène émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.**



**Une fois le danger écarté : la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.**

# RAPPEL DES BONS RÉFLEXES, CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :

## Accident de transport de matières dangereuses et de risques technologiques, accident nucléaire ou pollution de l'air

**Si vous entendez l'alerte :** Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation. Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni d'étincelles. Écoutez la radio.

## Phénomène météorologique exceptionnel (tempête, grand froid, neige)

**Si une tempête est annoncée :** Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés. Évitez de prendre la route. Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougie).

**Pendant une tempête :** Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets. Débranchez appareils électriques et antennes de télévision. Ne vous abritez pas sous les arbres. Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques. N'intervenez pas sur les toits.

**Après une tempête :** Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber. Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol. Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Incendie de bâtiment

**En cas de départ de feu :** Informez les pompiers (18 ou 112), coupez l'arrivée de gaz, coupez l'électricité. Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment, dans tous les cas suivez les instructions des pompiers.

**Après le feu :** Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Pollution du réseau d'eau potable

**À l'annonce de la pollution :** Ne plus boire de l'eau du robinet, prévoir un stock d'eau potable en bouteilles.

**Après les phénomènes :** Attendez l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet, purgez les conduites et le chauffe-eau avant utilisation, assurez-vous que l'eau est bien potable.

## Coupure générale de courant électrique

S'équiper de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougies, etc.), prévoir un moyen de chauffage autonome si la maison n'en est pas équipée.

**Après le phénomène :** Vérifier l'état du congélateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de début de décongélation.

## Risques sanitaires : pandémie grippale, méningite, légionellose...

**Les mesures de prévention :** La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé. Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez. Évitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

Prévention de la légionellose : Vérifiez que la température de l'eau chaude est au moins de 60°C.

Vérifiez régulièrement la propreté des gaines de ventilation et de conditionnement d'air.

## Canicule

**Pendant la période de canicule :** Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire. Placez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements. Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides, faites des courants d'air.

## Menace terroriste

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

**1° - s'échapper** - Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez

**2° - se sécuriser** - Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner

**3° - alerter** - Ne pas courir vers les forces de l'ordre – **Appeler le 17 ou le 112** – Signaler les blessés.

**IMPORTANT**, l'école a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)  
qui prévoit la prise en charge des enfants. **NE JAMAIS SE RENDRE À L'ÉCOLE.**